



Assemblée générale

Distr. générale
25 octobre 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session
Point 130 de l'ordre du jour
Budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013

Plan-cadre d'équipement

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le dixième rapport annuel du Secrétaire général sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement (A/67/350) et son rapport sur les propositions concernant le financement des dépenses connexes pour 2013 dans les limites du budget approuvé au titre du plan-cadre d'équipement (A/67/350/Add.1). Il était également saisi du rapport du Comité des commissaires aux comptes (CCC) sur le plan-cadre d'équipement pour la période d'un an terminée le 31 décembre 2011 [A/67/5 (Vol. V)], du rapport correspondant du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations formulées par le CCC (A/67/319, sect. III) et du rapport du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) sur l'audit technique approfondi des travaux de construction du plan-cadre d'équipement (A/67/330) soumis en application de la résolution 66/258 de l'Assemblée générale.

2. À cette occasion, le Comité consultatif a rencontré les Secrétaires généraux adjoints aux services de contrôle interne et à la gestion, le Directeur exécutif chargé du plan-cadre d'équipement, d'autres représentants du Secrétaire général et les membres du Comité des opérations d'audit du Comité des commissaires aux comptes, qui lui ont fourni des éclaircissements et des compléments d'information.

3. À la section III de sa résolution 66/258 sur le plan-cadre d'équipement, l'Assemblée générale a notamment souligné que l'application du principe de responsabilité était un pilier central de l'efficacité et de l'efficience en matière de gestion, s'est déclarée profondément préoccupée par la montée soudaine et inexplicable du dépassement du budget du projet et a prié le Secrétaire général de lui présenter dans le dixième rapport annuel sur l'état d'avancement du projet, des moyens concrets qui permettraient de réduire ou de contrebalancer le montant global des dépenses prévues et de financer les engagements de dépenses tout en restant dans les limites du budget et des spécifications approuvés pour le projet. Elle l'a



également prié de charger le BSCI d'entreprendre d'urgence un audit technique approfondi des travaux de construction du plan-cadre d'équipement.

4. Le Comité consultatif s'intéresse aux principaux problèmes soulevés par le CCC et le BSCI aux sections II et III du présent rapport, il examine les enseignements tirés de l'expérience à la section IV, il se penche sur le dixième rapport annuel du Secrétaire général et sur les propositions du Secrétaire général concernant le financement des dépenses connexes aux sections V et VI et il formule ses conclusions et recommandations à la section VII. Les questions abordées tant par le CCC que par le BSCI et les observations correspondantes du Comité consultatif sont regroupées dans les sections IV, V et VI.

II. Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le plan-cadre d'équipement pour la période d'un an terminée le 31 décembre 2011

5. Le Comité des commissaires aux comptes a présenté son rapport sur le plan-cadre d'équipement pour la période d'un an terminée le 31 décembre 2011 [A/67/5 (Vol. V)] conformément à la résolution 57/292, dans laquelle l'Assemblée générale lui demandait de lui présenter un rapport annuel sur le projet. Il a étudié les progrès accomplis depuis son rapport précédent [A/66/5 (Vol. V)] et a examiné si le plan-cadre d'équipement serait exécuté dans le respect du budget, des délais et du cahier des charges et la manière dont les risques inhérents à son exécution étaient gérés (A/67/5 (Vol. V), par. 1 et 2). Il a centré son examen sur les faits les plus importants et sur les risques susceptibles de surgir jusqu'à ce que le projet soit mené à bien, ainsi que sur les informations et les assurances dont l'Assemblée générale aurait besoin pour étayer ses décisions au cours de 2012, qui marque un tournant critique de l'exécution du projet (ibid., par. 10).

6. Dans son rapport, le Comité des commissaires aux comptes a rappelé le contexte du plan-cadre d'équipement, récapitulé les principaux faits nouveaux et analysé les problèmes liés à la gestion du budget, au calendrier d'exécution, au cahier des charges et à la qualité (ibid., par. 5 à 10 et 14 à 52). Il a présenté les principales étapes de la mise au point de la stratégie et de l'établissement du budget du plan-cadre d'équipement à l'annexe I et indiqué le budget et l'évolution des prévisions relatives aux coûts finals à l'annexe II.

Suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes

7. Le Comité consultatif constate que deux (13 %) des 15 recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport antérieur ont été intégralement mises en œuvre, 8 (53 %) étaient en cours d'application, 4 (27 %) étaient restées sans suite et 1 (7 %) était devenue sans objet. Le CCC s'est dit préoccupé par le fait que ses recommandations étaient généralement laissées sans suite (ibid., résumé et par. 11 à 13).

8. À cet égard, le CCC a noté que l'Administration n'avait pas dûment mis en œuvre des recommandations importantes qu'il avait formulées dans son précédent rapport concernant la nécessité d'élaborer des prévisions de coûts plus analytiques et plus complètes et de prévoir des crédits afin de faire face aux risques qui avaient été recensés. Il a estimé que, si ces recommandations avaient été mises en œuvre, les

problèmes du plan-cadre d'équipement signalés entre octobre 2011 et mars 2012 seraient apparus plus tôt, ce qui aurait permis à l'Administration de réagir plus tôt et plus efficacement (ibid., résumé; voir aussi par. 22 à 26 et 50 ci-après).

9. À la section III de son rapport sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes (A/67/319), le Secrétaire général fait le point des mesures qui ont été prises pour mettre en œuvre les recommandations relatives au plan-cadre d'équipement pour la période d'un an terminée le 31 décembre 2011. Il y indique qu'une des 12 recommandations formulées par le CCC a été appliquée, que 10 sont en cours d'application et sont assorties d'une échéance et qu'une – celle relative à la création d'un comité directeur – n'a pas été acceptée par l'Administration (ibid., tableau 5 et par. 159 et 176 à 179; voir aussi par. 19 à 21 ci-après).

10. Le Comité consultatif partage les préoccupations du CCC concernant le faible taux d'application des recommandations formulées par ce dernier. Il est d'avis que le Secrétaire général devrait veiller à ce que les recommandations du CCC qui ont été acceptées soient mises en œuvre rapidement et dans leur intégralité. À cet égard, il réaffirme que l'Administration, dans l'intérêt de l'Organisation, doit s'intéresser en priorité aux problèmes les plus graves signalés par le CCC. Il souligne aussi l'importance de parvenir, dans la mesure du possible, à un accord entre le Secrétaire général et le CCC au sujet des recommandations de ce dernier et recommande, lorsque leurs vues divergent, que des efforts concertés plus nombreux soient faits pour trouver une solution, y compris grâce à des plans élaborés conjointement en vue d'énoncer des mesures correctives (voir A/67/381, par. 12).

III. Audit technique approfondi des travaux de construction du plan-cadre d'équipement effectué par le Bureau des services de contrôle interne

11. Comme l'Assemblée générale le lui avait demandé dans sa résolution 66/258, le BSCI a procédé à un audit technique approfondi des travaux de construction du plan-cadre d'équipement entre mai et juillet 2012, en s'intéressant particulièrement aux éléments qui devraient conduire à un dépassement de 433 millions de dollars. Cet audit a été mené avec le concours d'un cabinet de services professionnels. Le Bureau a récapitulé ses constatations et recommandations dans son rapport (A/67/330).

12. Le Comité consultatif note que le BSCI a conclu dans son rapport sur l'audit technique approfondi des travaux de construction du plan-cadre d'équipement (A/67/330) que les dispositifs de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle du Bureau chargé du plan-cadre d'équipement qui avaient été examinés donnaient de façon partiellement satisfaisante l'assurance raisonnable que le projet avait été planifié et était exécuté efficacement. Le BSCI a retenu quatre objectifs dans le cadre de son évaluation et a mesuré les résultats obtenus en se fondant sur quatre contrôles clefs. Chacun de ces éléments était partiellement satisfaisant (ibid., résumé, par. 12 et tableau 1). Le BSCI a formulé 26 recommandations visant à renforcer encore les contrôles internes, qui ont toutes été acceptées par le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement et le Département de la gestion. S'étant

renseigné, le Comité consultatif a obtenu des précisions sur les liens entre les contrôles clefs et les objectifs retenus, qui sont présentées dans le tableau 1 ci-après.

Tableau 1
Évaluation par le Bureau des services de contrôle interne des contrôles clefs relatifs à l'efficacité de la planification et de l'exécution du projet, faisant apparaître les liens entre ses recommandations et les contrôles et objectifs

Contrôles clefs	Objectifs de contrôle			
	<i>Efficacité et efficacité des opérations</i>	<i>Exactitude de l'information financière et opérationnelle</i>	<i>Protection des actifs</i>	<i>Respect des mandats, réglementations et règles</i>
a) Gestion des risques et planification stratégique	Partiellement satisfaisant (recommandations 1 et 2)	Partiellement satisfaisant (recommandation 3)	Partiellement satisfaisant (recommandation 1)	Partiellement satisfaisant (recommandation 3)
b) Information sur la gestion de programme	Partiellement satisfaisant (recommandations 4, 6 et 7)	Partiellement satisfaisant (recommandations 5 et 13 à 16)	Partiellement satisfaisant (recommandations 8 à 11)	Partiellement satisfaisant (recommandation 12)
c) Indicateurs et mécanismes de contrôle de l'exécution	Partiellement satisfaisant (recommandation 20)	Partiellement satisfaisant (recommandation 17)	Partiellement satisfaisant (recommandations 5, 18 et 19)	Sans objet
d) Cadre réglementaire	Partiellement satisfaisant (recommandation 26)	Partiellement satisfaisant (recommandation 21)	Partiellement satisfaisant (recommandations 22 à 25)	Partiellement satisfaisant (recommandation 26)

13. Le Comité consultatif note également que le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement contestait la note globale – partiellement satisfaisant – qui avait été attribuée au projet. Le BSCI a cependant maintenu sa conclusion, à savoir que l'audit avait mis en évidence d'importantes carences ou insuffisances susceptibles de ne pas permettre de donner des assurances raisonnables quant à la réalisation des objectifs de contrôle ou des objectifs opérationnels du plan-cadre d'équipement, notamment la mise en œuvre du projet dans les limites du budget (ibid., par. 13 et 14). Il a toutefois indiqué que le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement gérait et contrôlait correctement le projet compte tenu de la taille, de la complexité et de la durée des travaux (ibid., résumé).

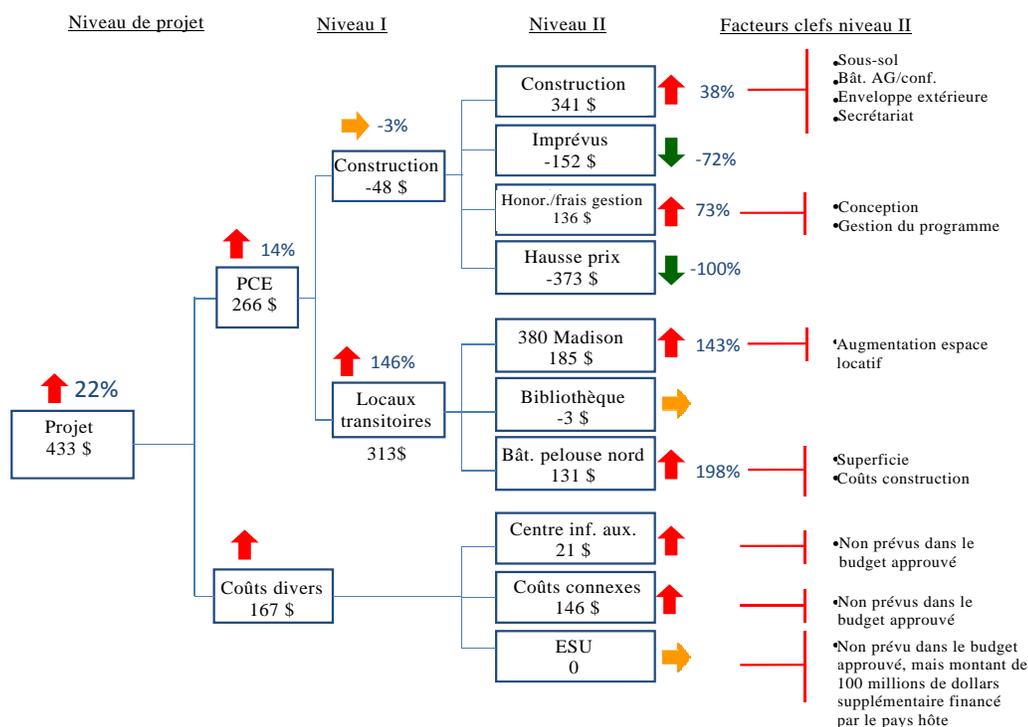
Causes de dérive des coûts

14. Les raisons pour lesquelles il y a des dépassements de coûts sont exposées aux paragraphes 15 à 26 du rapport du BSCI. Les dépassements de coûts tiennent aux changements intervenus dans la stratégie de mise en œuvre du projet, aux changements à la tête du projet et à l'augmentation des exigences en matière de sécurité. Les principaux facteurs de dérive des coûts sont triples : a) les coûts de construction ont enregistré une augmentation de 477 millions de dollars, qui a été financée au moyen de la réserve pour imprévus et pour hausse des prix, ce qui a eu

pour effet de ramener le montant de celle-ci de 525 millions à 48 millions de dollars (voir par. 22 et 23 ci-après); b) les coûts des locaux transitoires ont augmenté de 313 millions de dollars; c) des coûts divers d'un montant de 167 millions de dollars n'étaient pas prévus dans le budget approuvé. Ainsi qu'il ressort de l'audit du BSCI, les principaux facteurs de dérive des coûts actuels se justifient compte tenu des changements intervenus dans la stratégie de mise en œuvre, du renforcement des exigences de sécurité et des coûts connexes non prévus au budget (ibid., résumé). Les principaux facteurs sont décrits dans le tableau 3 du rapport du BSCI, qui est reproduit ci-après.

Principaux facteurs de dérive des coûts

(En millions de dollars des États Unis; les flèches et les pourcentages indiquent les écarts entre le coût prévisionnel total en mars 2012 et le budget approuvé)



15. Le BSCI a également indiqué que les dépenses engagées au titre du plan-cadre d'équipement avaient été raisonnables compte tenu de l'ampleur des travaux réalisés : les dépenses engagées au titre du plan-cadre d'équipement avaient pour la plupart fait l'objet d'une procédure de passation des marchés concurrentielle et les entrepreneurs avaient été choisis sur la base du meilleur rapport qualité-prix; les loyers avaient été jugés compétitifs au regard de ce qui se pratiquait sur le marché et les honoraires correspondaient au pourcentage des frais de construction normalement pratiqué dans ce secteur (ibid., par. 27 et tableau 4).

Recouvrements possibles

16. Le BSCI a constaté dans son rapport que le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement et le maître d'œuvre avaient fait preuve de diligence dans l'examen des demandes de paiement et des avenants, mais qu'il y avait probablement moyen de récupérer des trop-perçus dans plusieurs domaines (ibid., résumé). Il a analysé quelques avenants d'un montant de 34,2 millions de dollars (27 % du montant total approuvé pour les modifications du plan-cadre) et des demandes de règlement d'un montant de 549 millions de dollars (74 % de la valeur des contrats de construction) pour les sous-projets intéressant le sous-sol, le bâtiment du Secrétariat et le bâtiment des conférences de la pelouse nord. Il a conclu qu'un recouvrement des coûts pouvait être envisagé dans plusieurs domaines et il a formulé quatre recommandations.

17. Le BSCI a indiqué que les économies recensées ne valaient que pour l'échantillon étudié et étaient modestes au regard du déficit budgétaire qui s'annonçait (ibid., par. 9 et 34 à 38 et recommandations 7 à 10). S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement avait consulté le BSCI et prévoyait de demander à un cabinet comptable indépendant ou à un cabinet de déontologues de procéder à un contrôle des sous-traitants en cause. **Le Comité estime que le Secrétaire général devrait prendre des mesures afin de recenser et de recouvrer les trop-perçus, lorsque le rapport coût-efficacité le justifie, et rendre compte des dispositions prises à cet égard dans son onzième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement.**

IV. Enseignements tirés

Information sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement

18. Le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement est tenu de présenter des rapports annuels à l'Assemblée générale. Le BSCI a indiqué que l'établissement de rapports annuels n'était pas le moyen le plus efficace et le plus efficient de rendre compte de l'état d'avancement de projets d'équipement et n'était pas conforme aux pratiques du secteur (ibid., par. 41). Il a donc recommandé au Bureau chargé du plan-cadre d'équipement d'envisager la possibilité d'établir des rapports mensuels plus succincts articulés autour d'indicateurs clefs de résultats afin d'informer les parties intéressées de l'état d'exécution du plan (recommandation 13). Le Département de la gestion a accepté la recommandation et indiqué qu'il était possible d'établir des rapports sur l'exécution du plan-cadre plus fréquemment tout en continuant de faire rapport tous les mois aux services du Secrétariat concernés par le plan-cadre. **Le Comité consultatif avait recommandé l'établissement de rapports annuels, mais rétrospectivement, il estime qu'il convient de disposer de rapports plus fréquents sur l'état d'avancement de grands projets en évolution constante et entraînant beaucoup de changements, tels que le plan-cadre d'équipement. À cet égard et compte tenu des préoccupations exprimées par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/258, le Comité estime que le Secrétaire général devrait l'informer tous les trimestres sur tous les aspects de l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre tout en continuant à présenter des rapports annuels à l'Assemblée (voir aussi par. 47 ci-après).**

Gouvernance du projet

19. Le CCC note que l'équipe chargée de l'exécution du plan-cadre d'équipement dispose d'une solide expérience et étudie et négocie fermement les coûts de la construction (A/67/5 (Vol. V), résumé). Il constate également que le projet est dépourvu d'un comité directeur, qui soutiendrait et critiquerait en toute indépendance l'équipe chargée du projet, situation inhabituelle pour un projet de cette nature, de cette complexité et de cette importance (ibid., par. 53 à 55). Le principal mécanisme de gouvernance repose sur le rapport annuel présenté à l'Assemblée générale. D'après le CCC, les mécanismes de coordination interne institués par le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement, tels que les comptes rendus présentés périodiquement au Comité de gestion (présidé par le Vice-Secrétaire général) et le Conseil consultatif pour le plan-cadre d'équipement, ne tiennent pas lieu d'une gouvernance effective du projet. L'Administration n'accepte pas la recommandation du CCC tendant à ce qu'elle instaure d'urgence une gouvernance plus efficace et plus régulière du plan-cadre d'équipement. Elle estime que la chaîne hiérarchique et les responsabilités sont clairement définies, et que la création d'un comité directeur risquerait de brouiller la chaîne de responsabilité hiérarchique et de retarder la prise de décisions. Elle pense aussi que ce dont le projet a besoin à ce stade, c'est d'un processus d'exécution solide, de lignes de communication transparentes avec toutes les parties prenantes et d'une gestion budgétaire responsable, autant d'éléments que présente la structure de gouvernance en place (A/67/319, par. 176 à 179).

20. Le BSCI a conclu que le plan-cadre d'équipement avait été, dans l'ensemble, piloté selon des modalités et sous une forme qui étaient généralement celles retenues pour un projet d'une telle ampleur et d'une telle complexité. L'exécution du plan a été confiée à une équipe expérimentée chargée des études et de la gestion des chantiers et le Bureau du plan-cadre d'équipement est dirigé par un spécialiste chevronné des travaux de construction, qui a pour mission d'exécuter le plan. Les organes de contrôle existants (le Comité de coordination pour les dépenses connexes, le Conseil consultatif et le Département de la gestion) ne s'occupent pas de suivre les dépenses ni la teneur ou le calendrier des travaux. En règle générale, la supervision est assurée par un comité de pilotage qui réunit des représentants des échelons supérieurs de l'Administration et d'autres parties prenantes qui jouent un rôle clef dans le projet (A/67/330, par. 28). Dans sa recommandation 1, le BSCI estime que le Département de la gestion devrait, pour les grands projets d'équipement à venir, mettre en place un comité de contrôle ou autre organe de pilotage officiel, dont la place se situerait entre l'équipe de projet et l'Assemblée générale, sans diminuer pour autant la responsabilité de la première.

21. Le Comité consultatif estime que l'absence d'un mécanisme directeur indépendant continue de poser un risque pour le plan-cadre d'équipement. Il estime que si le Conseil consultatif avait été créé suffisamment tôt (voir les résolutions 57/292, sect. II, par. 19, et 63/270, sect. I, par. 39 et 40) pour s'acquitter de son mandat, il aurait été possible de bénéficier des fonctions normalement assumées par un comité directeur. Toutefois, étant donné le stade atteint par le plan-cadre et les explications données par le Secrétaire général (voir par. 19), le Comité est disposé à accepter le fait qu'il est trop tard pour doter le projet d'un comité directeur. Toutefois, pour les futurs grands projets d'équipement, il conviendra de créer un organe de contrôle ou de pilotage, qui

soutiendra et critiquera en toute indépendance l'équipe chargée de l'exécution (voir par. 19 et 20).

Communication de l'information sur le coût intégral de la stratégie accélérée et sur les dépenses imprévues

22. Tant le CCC que le BSCI se sont intéressés à la réserve pour imprévus constituée pour le plan-cadre d'équipement. Le budget du plan-cadre approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/251 en décembre 2006 s'élevait à 1 877 millions de dollars et devait servir à financer des coûts de construction d'un montant de 1 381 millions et à constituer une provision d'un montant de 496 millions de dollars (200 millions sous forme d'une réserve pour imprévus et 296 millions au titre de la hausse des prix de construction) (A/67/5 (Vol. V), tableau 4). Le CCC constate que l'Administration a revu à la hausse les coûts estimatifs du projet en octobre 2008 et que les nouvelles prévisions de dépenses dépassaient de 358 millions de dollars le montant inscrit au budget approuvé comme suite au retard pris par le démarrage du projet et à l'adoption de la stratégie accélérée. Dans le même temps, elle a ramené de 496 millions de dollars à 235 millions les crédits nécessaires pour faire face aux imprévus et à la hausse des prix. La diminution était en grande partie imputable à la crise économique qui a abouti à des niveaux d'inflation inférieurs aux prévisions initiales. La différence de 261 millions de dollars a été utilisée pour couvrir une partie du déficit budgétaire occasionné par la stratégie accélérée, si bien que le dépassement des dépenses s'est chiffré à 97 millions de dollars (ibid., par. 59). Le CCC estime que les réserves pour imprévus correspondent à des crédits ouverts pour faire rapidement face aux dépenses engendrées par la réalisation des risques, sans avoir besoin de retarder le projet et de négocier l'obtention de crédits additionnels. Il est essentiel que l'Administration ne s'en serve pas pour financer les hausses de dépenses d'ordre général et qu'elle indique clairement comment et quand ces réserves ont été utilisées.

23. Par ailleurs, le CCC estime que même si la réserve de 496 millions de dollars prévue pour faire face aux imprévus était restée intouchée au lieu d'être partiellement utilisée pour combler le déficit budgétaire, cela n'aurait rien changé au coût définitif réel du projet. L'Assemblée générale aurait toutefois obtenu une estimation plus exacte du coût probable du projet dès octobre 2008, et le montant de la réserve pour imprévus aurait suffi à couvrir les incidences des risques sur les coûts que l'Administration a signalés en décembre 2011 (ibid., par. 60; voir aussi par. 46 et 47 ci-après). Le Comité consultatif note que l'Administration a souscrit à la recommandation du Comité selon laquelle, tirant les enseignements du plan-cadre d'équipement, elle devrait réfléchir à la manière de gérer de façon plus transparente et plus efficace le financement des dépenses pour imprévus liées aux futurs projets d'équipement (ibid., par. 61 et 62).

24. Le CCC rappelle qu'en septembre 2007, dans son cinquième rapport annuel (A/62/364 et Corr.1), le Secrétaire général avait noté les retards intervenus dans la mise en œuvre de la stratégie IV et l'augmentation des coûts du projet et avait proposé une stratégie IV accélérée, qui aurait pour effet d'abrèger la durée des travaux, de réduire le nombre de phases du chantier et de moins perturber les activités de l'Organisation. La stratégie IV accélérée est la stratégie actuellement mise en œuvre (A/67/5 (Vol), par. 6). Le Comité consultatif rappelle également que le Secrétaire général avait indiqué à l'époque que la stratégie accélérée serait moins

risquée, moins onéreuse et plus rapide que le plan qui avait été retenu; on conviendrait d'un prix maximal garanti unique pour le bâtiment du Secrétariat et d'un prix maximal garanti unique pour le bâtiment de l'Assemblée générale et celui des conférences. La quasi-totalité des coûts du contrat serait connue dans les trois premières années de la réalisation, ce qui réduirait considérablement le risque financier assumé par l'Organisation (ibid., par. 27 et 29). **Le Comité consultatif estime, comme le CCC, que les dépenses totales probables et les risques liés à la stratégie accélérée n'avaient pas été clairement établis lorsqu'il a été demandé à l'Assemblée générale d'approuver celle-ci (A/67/5 (Vol. V), par. 56); il est n'est donc pas en mesure de déterminer si la stratégie a été ou non couronnée de succès.**

25. Le BSCI a constaté que quelque 90 % de la réserve pour imprévus avaient été utilisés, alors que les dépenses totales consacrées au plan-cadre d'équipement ne représentent encore que 50 % des coûts. Les 59 millions de dollars que compte encore la réserve ne suffiront peut-être pas à couvrir le reste du plan, surtout si l'on considère les avenants et les imprévus qui se sont succédé jusqu'ici (A/67/330, par. 33 et recommandation 6). Il recommande donc que le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement quantifie les risques qui subsistent, en intégrant notamment les enseignements tirés des sous-projets qui ont été menés à leur terme, afin de déterminer si le solde de la réserve est suffisant au vu des travaux à achever. Le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement indique qu'il s'attachera à définir une méthode de quantification des risques et qu'il mettra à jour l'inventaire des risques lors de l'évaluation annuelle des risques en octobre 2012. Les résultats de l'analyse quantitative et le montant dont devra être dotée la réserve pour imprévus seront présentés à l'Assemblée générale pendant la reprise de sa soixante-septième session ou à sa soixante-huitième session.

26. **Le Comité consultatif attend avec intérêt les résultats de l'évaluation quantitative des risques et souligne que les dépenses pour imprévus engagées en 2013 devront être compensées par de nouveaux gains d'efficience tout au long de l'exécution du plan-cadre. Il réaffirme que le montant des réserves pour imprévus approuvé dans le cadre de projets de construction donne au Secrétaire général les moyens de faire face à des dépassements budgétaires imprévus pendant la phase de mise en œuvre (A/67/484, par. 13). Par principe, ces dépassements doivent cependant être financés autant que faire se peut au moyen des économies rendues possibles par des mesures d'efficience, sans pour autant nuire à la qualité et aux spécifications prévues dans le cahier des charges.**

Politiques et procédures applicables aux futurs grands projets d'équipement

27. Le BSCI a également constaté que si les méthodes employées pour fixer le budget initial et le montant de la réserve pour imprévus étaient adaptées, les politiques et procédures actuelles ne donnaient pas assez d'indications et ne prévoyaient pas suffisamment de moyens de contrôle pour les grands projets de dépenses d'équipement comme le plan-cadre. La direction risque donc de ne pas pouvoir faire un suivi transparent des dépenses et de ne pas pouvoir les maîtriser suffisamment (ibid., par. 51 et recommandation 21). Le Département de la gestion devrait élaborer ou améliorer les politiques et procédures encadrant la budgétisation et le contrôle des dépenses pour les futurs projets d'équipement de grande ampleur, notamment les politiques permettant d'établir les budgets initiaux et de gérer les

imprévis. L'Administration a accepté la recommandation et déclaré que celle-ci serait appliquée aux futurs grands projets d'équipement.

28. Le Comité consultatif réaffirme qu'il importe de recenser les enseignements qu'il y a lieu de tirer de l'exécution du plan-cadre et d'en garder une trace écrite. Il faut tenir compte de ces enseignements dans la planification et l'exécution des grands projets d'équipements à venir et, s'il y a lieu, dans l'exécution des phases restantes du plan-cadre d'équipement (voir A/66/7/Add.11, par. 18, et A/67/381, par. 26).

V. Dixième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement

29. Dans le dixième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement (A/67/350), présenté en application des résolutions 57/292, 65/269 et 66/258 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général expose un certain nombre d'éléments, notamment les progrès enregistrés depuis la publication de son neuvième rapport; le calendrier d'exécution du projet; l'application du principe de responsabilité; une analyse des surcoûts et des déficits de financement; le coût estimatif global révisé du projet au 31 juillet 2012; les revenus financiers et la réserve opérationnelle; les dépenses consacrées au projet et les ressources nécessaires pour la durée restante du projet; et les mesures d'économie et propositions de financement.

Progrès enregistrés depuis la publication du neuvième rapport et calendrier

30. Les principaux progrès enregistrés pendant la période considérée sont l'achèvement des travaux de rénovation du bâtiment du Secrétariat et le retour des occupants, opération qui a commencé en juillet 2012 et qui devrait être pratiquement terminée en novembre 2012. Mi-septembre 2012, plus d'un millier de fonctionnaires avaient réintégré le bâtiment rénové du Secrétariat (ibid., par. 6 à 12).

31. Le Secrétaire général indique que le plan-cadre d'équipement a respecté le calendrier présenté dans le neuvième rapport annuel en 2012 (A/67/350, par. 19 à 21). La rénovation du bâtiment du Secrétariat a été menée à bien à peine trois mois plus tard que prévu initialement dans le cinquième rapport en 2007 et, à l'exception du bâtiment de la Bibliothèque et de l'annexe sud (voir par. 60 et 61 ci-dessous), l'ensemble du projet devrait être achevé avec environ un an de retard sur le calendrier initial fixé en 2007, du fait de la réévaluation des dispositifs de sécurité à laquelle ont procédé l'Organisation et le pays hôte. Par conséquent, les travaux dans le bâtiment des conférences devraient être achevés en décembre 2012; les travaux de rénovation du bâtiment de l'Assemblée générale démarreront quant à eux début 2013 pour s'achever mi-2014 (ibid., par. 6). Le calendrier d'exécution envisagé pour le plan-cadre d'équipement figure au tableau 2 du rapport du Secrétaire général.

Prise en charge et transfert de la gestion après les travaux

32. Le Comité des commissaires aux comptes examine les questions liées à la prise en charge des installations, des infrastructures et des bâtiments à l'achèvement du projet aux paragraphes 63 à 67 de son rapport [A/67/5 (Vol. V)]. Il estime que, dans le cas du plan-cadre d'équipement, cette prise en charge posait des problèmes

particuliers parce que les installations périmées du complexe sont remplacées par d'autres bien plus modernes. Tout en relevant des avancées positives, il a également fait état de quelques risques. Le Comité indique qu'il continuera de suivre la manière dont l'Administration gère les risques liés à la prise en charge, et les enseignements qu'elle en tire à mesure que le projet progresse.

33. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations concernant les mesures envisagées pour la prise en charge et la façon dont les connaissances acquises dans le cadre du projet seraient appliquées à la gestion d'autres projets d'envergure à l'avenir. Le Comité a été informé que le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement et le Bureau des services centraux d'appui avaient mis en place une procédure de prise en charge pour faire en sorte que le Service de la gestion des installations soit en mesure d'assumer la pleine responsabilité du fonctionnement et de l'entretien du complexe après l'achèvement du plan-cadre d'équipement. En outre, le Comité a été informé qu'un système informatisé de gestion des installations était mis en place et servirait de dépositaire de tous les plans et documents. Au niveau opérationnel au Siège de l'ONU, les connaissances étaient transférées au personnel du Service de la gestion des installations en partie grâce à leur participation à la mise en service des nouvelles installations ainsi qu'à la formation et au recyclage du personnel.

34. Le Comité consultatif a été par ailleurs informé, après qu'il a demandé des précisions, que des plans à long terme pour l'entretien du complexe seraient élaborés dans le contexte d'un cadre stratégique mondial de gestion des installations des Nations Unies, dénommé « examen stratégique des biens d'équipement ». Dans le cadre de cet examen, il importerait que les normes d'entretien des installations soient à la mesure des améliorations apportées aux immobilisations par l'Organisation. À un niveau plus stratégique, il a été indiqué que le Bureau des services centraux d'appui avait recruté un ancien administrateur de projet du plan-cadre d'équipement pour diriger le Groupe de la gestion des bâtiments des bureaux extérieurs, servir de dépositaire des enseignements tirés du plan-cadre d'équipement et des autres projets de construction récents, mettre à profit son expérience en vue de l'élaboration de l'examen stratégique des infrastructures, et prêter conseils pour les projets de construction dans les bureaux extérieurs. Par ailleurs, l'Administration examinait les possibilités d'un transfert graduel du personnel et des compétences spécialisées du plan-cadre d'équipement vers d'autres domaines d'activité de l'Organisation.

35. Le Comité consultatif souligne qu'il importe de planifier l'opération de transfert de la prise en charge du Bureau chargé du plan-cadre d'équipement au Département de la gestion et note les mesures déjà prises à cet égard. De l'avis du Comité consultatif, il faut avant tout veiller à ce que le transfert de responsabilité concernant les bâtiments rénovés du Bureau chargé du plan-cadre d'équipement au Bureau des services centraux d'appui se fasse de manière efficace et rationnelle et faire en sorte que les compétences et l'expérience acquises au cours de l'exécution du plan-cadre servent à de futurs projets d'infrastructure (voir A/66/7/Add.11, par. 12). Les compétences spécialisées devraient être maintenues, en particulier grâce au partage et au transfert des connaissances. Le Comité prie le Secrétaire général de présenter un plan clairement défini dans le onzième rapport sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement.

Locaux transitoires

36. Il ressort de l'audit réalisé par le Bureau des services de contrôle interne que l'Organisation des Nations Unies n'avait pas recours à un système permettant de retracer l'utilisation de l'espace dans l'ensemble du portefeuille immobilier de la ville de New York. Par conséquent, une analyse d'ensemble de l'espace n'a pas été menée concernant les locaux transitoires du plan-cadre d'équipement. Dans les locaux transitoires, l'espace prévu était d'environ 23 mètres carrés par personne, alors que sur le marché new-yorkais, cet espace est d'environ 21 mètres carrés par personne (A/67/330, par. 50). Le Bureau recommande que le Département de la gestion devrait mettre en place un système pour retracer les espaces vacants et le nombre de mètres carrés par personne afin de rationaliser l'utilisation du portefeuille immobilier. Pour les futurs projets d'équipement, ce système pourrait être utilisé pour exploiter les espaces vacants existants ou réinstaller les occupants afin de pouvoir réduire le nombre de locaux transitoires nécessaires (ibid., recommandation 20). Le Comité consultatif note qu'en réponse, le Département de la gestion a déclaré qu'il était en train de mettre en œuvre un système de gestion des installations assisté par ordinateur comprenant un module de gestion de l'espace. **Le Comité consultatif est profondément préoccupé par le fait que le Secrétaire général ne dispose pas d'informations précises concernant l'utilisation de l'espace hors du complexe de l'ONU à New York, ce qui pourrait conduire à une surestimation des besoins et à des surcoûts potentiels relatifs à l'espace à usage de bureaux hors du complexe.**

37. Dans sa résolution 66/258, l'Assemblée générale a demandé instamment au Secrétaire général de faire diligence pour gérer les dépenses occasionnées par le fait que les locaux transitoires seront quittés plus tôt que prévu, l'objectif étant que les baux soient renégociés au mieux, et de lui rendre compte à ce sujet dans le dixième rapport annuel sur l'état d'avancement du projet, en fournissant notamment des indications détaillées sur la durée des baux et le paiement des loyers. **Le Comité consultatif trouve que les informations fournies aux paragraphes 13 à 18 du dixième rapport annuel sur l'état d'avancement du projet ne sont pas assez détaillées comme l'a demandé l'Assemblée.**

38. En réponse à ces questions, le Comité a reçu le tableau suivant, qui montre le coût des baux pour les locaux transitoires au titre du plan-cadre d'équipement.

Tableau 2

Coût estimatif des baux pour les locaux transitoires à compter d'octobre 2012

(En dollars des États-Unis)

Bâtiment	Expiration du bail	Coût de la location	Économie réalisée	Frais/pénalité	Économie nette	Coût estimatif
		des bureaux transitoires à compter d'octobre 2012	en raison de la résiliation anticipée des baux	pour résiliation anticipée des baux	réalisée en raison de la résiliation anticipée des baux	indiqué dans le dixième rapport annuel
	A	B	C	D	E = C - D	F = B - E
305 East 46th Street (Albano)	23 juillet 2017	4 979 777		Clause non appliquée		4 979 777
380 Madison Avenue Immeuble de la United Nations Federal Credit Union (UNFCU), Long Island City	25 janvier 2014	33 794 706	8 456 989	923 000	7 533 989	26 260 717
	30 avril 2018	868 772		Clause non appliquée		868 772

Bâtiment	Expiration du bail	Coût de la location des bureaux transitoires à compter d'octobre 2012	Économie réalisée en raison de la résiliation anticipée des baux	Frais/pénalité pour résiliation anticipée des baux	Économie nette réalisée en raison de la résiliation anticipée des baux	Coût estimatif indiqué dans le dixième rapport annuel
		A	B	C	D	E = C - D
730 Third Avenue	31 décembre 2013	5 705 104		Non disponible		5 705 104
Total		45 348 359	8 456 989	923 000	7 533 989	37 814 370

Note : Le tableau n'indique que la portion du coût des loyers imputée au plan-cadre d'équipement. Les économies réalisées sur les dépenses effectives au titre du loyer jusqu'au 30 septembre 2012 ont été affectées en diminution des prévisions de dépenses au titre de loyer à compter d'octobre 2012.

39. Il est indiqué dans le dixième rapport annuel que des locaux transitoires ont été loués en 2007 et 2008 en application de la stratégie accélérée IV. Le Département de la gestion avait décidé de louer des locaux pour une durée supplémentaire suffisante après 2012 afin de pouvoir faire face à des retards dans la livraison des travaux et à de futurs besoins en locaux.

40. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement et le Bureau des services centraux d'appui avaient réalisé une analyse des coûts et avantages avant d'opter pour l'application de la clause de résiliation anticipée des baux. Comme il est indiqué au tableau 2 ci-dessus, la résiliation anticipée n'est pas actuellement envisagée pour l'immeuble Albano (le coût du bail est imputé au plan-cadre d'équipement jusqu'à fin avril 2013; le bail prend fin en juillet 2017) ni pour l'immeuble de la United Nations Federal Credit Union (le coût est pris en charge par le projet jusqu'à fin avril 2013; le bail prend fin en avril 2018). Les informations supplémentaires ci-après ont été fournies au Comité au sujet des quatre immeubles à usage de bureaux transitoires :

a) Immeuble Albano – Le Secrétariat considère que l'immeuble fait partie de sa stratégie de planification et de gestion de l'espace à moyen terme. En conséquence, il n'a pas recherché l'option de résiliation anticipée du bail. On estime que si ce bail devait courir jusqu'à son expiration en juillet 2017, l'Organisation acquitterait comme loyer 47,2 millions de dollars, dont quelque 5 millions de dollars pris en charge par le plan-cadre d'équipement. L'immeuble accueille 734 postes de travail. Les facteurs qui ont milité en faveur de ce bail étaient la proximité du complexe de l'ONU pour le personnel des services de conférence du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, l'accessibilité et le coût raisonnable du loyer (de l'ordre de 46 à 52 dollars le pied carré par an). Si l'Organisation décidait de résilier le bail, elle devrait payer des pénalités estimées à 10,5 millions de dollars. Si l'on ajoute à ce montant le coût du loyer à acquitter entre octobre 2012 et juillet 2015, le montant total du loyer s'élève à 37,5 millions de dollars. Une résiliation anticipée permettrait ainsi une économie d'environ 9,7 millions de dollars. Si le bail était résilié, on ne disposerait plus de locaux pour faire face à l'augmentation éventuelle des besoins;

b) 380 Madison Avenue – Les calculs concernant cet immeuble tiennent compte des économies d'un montant de 7,6 millions de dollars qui seraient réalisées du fait de la résiliation anticipée du bail de 23 000 mètres carrés d'espace à compter du 31 mai 2013 et de la pénalité d'un montant de 0,9 million de dollars que l'Organisation devra verser. Les discussions relatives à d'autres options de

résiliation anticipée ont été perturbées par le départ du conseil du propriétaire et par les changements intervenus dans la gestion interne du propriétaire. Le Secrétariat s'attachera à reprendre les négociations en temps voulu;

c) Immeuble de la United Nations Federal Credit Union – Le Secrétariat a décidé de ne pas exercer la première option de résiliation anticipée (cinq ans), arrivée à échéance le 16 juillet 2012. Le bail prévoit également une option de résiliation anticipée à la huitième année, dont l'échéance est fixée au 16 octobre 2014;

d) 730 Third Avenue – Le conseiller immobilier du Secrétariat continue de rechercher d'autres occupants pour les locaux loués au 730 Third Avenue. Si d'autres occupants ne sont pas trouvés, il est peu probable que le propriétaire proroge l'échéance de l'option de résiliation anticipée.

Utilisation des locaux à usage de bureau

41. Le Comité consultatif note l'observation faite par le Comité des commissaires aux comptes selon laquelle le complexe rénové accueillera officiellement 323 fonctionnaires de moins qu'avant le début des travaux (A/67/5 (Vol. V), par. 78). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la conclusion du Comité des commissaires aux comptes se fondait sur une comparaison de deux tableaux qui lui avaient été fournis et qui avaient été établis à partir d'hypothèses différentes concernant l'occupation du complexe. Le tableau montrant l'occupation avant le début du projet comportait quelques anomalies et, en plus, la planification de l'occupation de l'espace après l'achèvement du plan-cadre d'équipement n'avait cessé d'évoluer. Il a été indiqué au Comité que, lorsqu'une méthode cohérente de calcul du nombre d'occupants avant le plan-cadre d'équipement était appliquée au calcul du nombre d'occupants après le plan-cadre d'équipement, les résultats montraient que le complexe accueillera 169 fonctionnaires de plus après l'achèvement du projet. Il a été en outre précisé que ces chiffres prenaient en compte les locaux connexes comme les locaux provisoires prévus pour les administrateurs auxiliaires, les stagiaires, les fonctionnaires en visite et d'autres bureaux.

42. Le Comité consultatif note qu'aucune explication n'a été donnée quant aux anomalies figurant dans le premier tableau fourni au Comité des commissaires aux comptes ni quant à la manière dont ces anomalies ont influé sur le calcul du nombre d'occupants du complexe. Il recommande que le Comité des commissaires aux comptes vérifie le nombre d'occupants du complexe rénové du Siège lorsqu'il procédera à son prochain audit annuel du plan-cadre d'équipement. Le Comité consultatif fait observer que deux étages entiers du bâtiment du Secrétariat ont été réaménagés en salles de conférence de différentes dimensions pour le Secrétariat après la rénovation et qu'il faudra surveiller étroitement l'utilisation qui en sera faite. Le Comité souligne en outre que le plus grand nombre possible de fonctionnaires devrait être accueilli dans le complexe rénové du Siège et que la location d'espace hors site devrait être maintenue à un niveau minimum et faire l'objet d'un examen constant.

43. Le Comité des commissaires aux comptes examine l'idée d'une utilisation souple des bureaux aux paragraphes 77 à 83 de son rapport [A/67/5 (Vol. V)]. Dans son rapport précédent, il avait noté que des économies importantes pouvaient être réalisées par une utilisation souple des postes de travail, d'après le principe des bureaux tournants, qui consiste à permettre aux fonctionnaires d'accéder à leur

ordinateur et de travailler depuis tout bureau libre au lieu de leur octroyer un bureau particulier, ce qui nécessite plus d'espace. Le Comité des commissaires aux comptes a estimé qu'il n'était pas irréaliste de penser qu'une telle stratégie permettrait de réaliser 10 % à 20 % d'économies par an. En effet, en permettant à un plus grand nombre de fonctionnaires de travailler dans le bâtiment du Secrétariat, on réduirait la surface de bureau louée dans des bâtiments hors site. Le Comité consultatif note que l'Administration avait jusque-là décidé de ne pas appliquer la précédente recommandation tendant à ce qu'elle explore ces possibilités, en particulier en ce qui concerne le bâtiment du Secrétariat.

44. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que : a) le plan-cadre d'équipement, avec le concours du Bureau de l'informatique et des communications, prévoyait l'installation dans tous les bureaux du Siège de l'ONU d'infrastructures pour les bureaux tournants; b) le dispositif de mobilité du nouveau système de téléphone à protocole Internet permettait à toute personne dotée d'un poste téléphonique d'utiliser n'importe quel téléphone; c) pendant de nombreuses années, le Bureau de l'informatique et des communications avait fourni un service de bureau mobile qui permettait à tout utilisateur d'accéder à toutes les données ou aux applications informatiques de l'ONU à partir de tout ordinateur doté d'une connexion à Internet, y compris hors des bâtiments de l'Organisation; d) récemment, le Bureau avait introduit un service encadré d'ordinateurs portatifs, actuellement en phase pilote. Les fonctionnaires qui utilisent ce service pourront se connecter par câble au réseau dans tout bâtiment de l'ONU et avoir accès aux données de la même manière qu'ils le feraient dans leurs bureaux.

45. Le Comité consultatif réaffirme que les méthodes d'utilisation souple des bureaux, y compris le principe des bureaux tournants qui permet aux fonctionnaires de travailler à partir de n'importe quel poste de travail, méritent d'être sérieusement envisagées dans les organismes des Nations Unies. Le Comité attend donc avec intérêt la publication d'une politique générale relative aux méthodes d'utilisation souple des bureaux, dont il espère qu'elle intégrera les pratiques optimales du secteur. En attendant, le Comité recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'appliquer des méthodes d'utilisation souple des bureaux dans les projets de construction en cours et futurs, lorsque cela est faisable (A/67/484, par. 15). En ce qui concerne le bâtiment du Secrétariat rénové, ces méthodes doivent être appliquées d'urgence. Le Comité recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de rendre compte de la mise en œuvre des méthodes d'utilisation souple des bureaux dans son onzième rapport sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement.

Écarts constatés dans les coûts entre mai 2011 et février 2012 et communication de l'information

46. Par rapport au budget d'un montant de 1876,7 millions de dollars approuvé pour le plan-cadre d'équipement, les déficits prévus s'élevaient à 116,8 millions de dollars au 31 mai 2011 et à 265,7 millions de dollars au 28 février 2012 (A/67/350, tableau 3). Selon le Secrétaire général, le surcoût de 148,9 millions de dollars enregistré pour le projet entre mai 2011 et février 2012 s'explique par plusieurs facteurs, les plus importants étant les suivants :

a) Découverte de conditions particulières sur le site qui ont entraîné un dépassement de 70 millions de dollars par rapport aux dépenses prévues (15 millions de dollars pour le bâtiment du Secrétariat, 24 millions de dollars pour

le bâtiment des conférences et 31 millions de dollars pour le bâtiment de l'Assemblée générale);

b) Complications liées aux travaux de rénovation de l'infrastructure des sous-sols dans un complexe partiellement occupé (33,8 millions de dollars). Le budget prévisionnel présenté à l'Assemblée générale en 2006 reposait sur le fait que des sections entières des sous-sols seraient inoccupées et qu'il ne faudrait donc qu'un minimum de services d'appui;

c) Services de gestion du projet et de conception (38,1 millions de dollars). Le calendrier a changé en cours de projet pour tenir compte des imprévus et des sujétions. Les services de gestion de projet et de conseil en conception ont été prolongés en fonction du nouveau calendrier;

d) Surcoûts dans d'autres domaines (7,0 millions de dollars). La progression du montant estimatif des dépenses prévues au titre des travaux préliminaires et de l'aménagement paysager s'explique par le fait qu'il a fallu refaire certains plans et la mise en œuvre des mesures de renforcement de la sécurité, qui a entraîné un retard d'un an sur le calendrier.

47. Dans sa résolution 66/258, l'Assemblée générale s'est déclarée profondément préoccupée par la montée soudaine et inexplicée du dépassement du budget du projet, qui, selon les projections, représente 23 % du montant total du budget approuvé, et par le fait qu'elle n'a été informée ni de façon transparente ni en temps voulu de l'évolution du budget, des prévisions, des risques et des dépassements prévus. Les justifications avancées par le Secrétaire général pour expliquer le retard accusé dans la communication de l'information concernant les écarts constatés dans le coût du projet comprenaient le temps nécessaire pour mener à terme les négociations sur le prix maximum garanti et les contrats correspondants et le ralentissement des travaux dû aux mesures de renforcement de la sécurité (A/67/350, par. 55 à 61). **Tout en notant les justifications avancées par le Secrétaire général, le Comité consultatif souligne combien il importe de communiquer rapidement l'information à l'Assemblée générale lorsque des facteurs importants entraînent des changements dans les hypothèses et le budget du plan-cadre d'équipement et de veiller à ce que l'utilisation de la réserve pour imprévus fasse l'objet d'un suivi approprié et que l'information y relative soit communiquée (voir par. 22 à 26 ci-dessus). Cela s'applique aussi aux futurs grands projets d'équipement.**

Prévisions de dépenses au 28 février 2012 et prévisions révisées au 31 juillet 2012

48. Au 28 février 2012, le montant des dépenses prévues pour l'ensemble du plan-cadre d'équipement s'établissait à 2 142,4 millions de dollars contre un montant de 1 876,7 millions de dollars prévu au budget initial, soit un dépassement de 265,7 millions de dollars ou 14,2 % (A/67/350, tableau 5). Le Secrétaire général donne des explications concernant le dépassement de 265,7 millions de dollars aux paragraphes 63 à 85 de son dixième rapport. Les facteurs présentés comme étant à l'origine de ce récent surcoût sont notamment : a) l'augmentation du coût des locaux transitoires; b) les conditions liées aux travaux de construction; et c) les questions de sécurité. Le Comité consultatif ayant noté une augmentation des honoraires et frais de gestion du projet, il a demandé des renseignements détaillés à ce sujet, lesquels figurent en annexe I au présent rapport (voir également par. 5 ci-dessus).

49. Le coût estimatif global révisé du plan-cadre d'équipement au 31 juillet 2012 comporte les éléments suivants (ibid., par. 86 à 100) :

a) Le coût du projet, d'un montant de 2 117 061 000 dollars, ce qui représente un dépassement de 240,4 millions de dollars, soit 12,8 %, par rapport au budget approuvé, à l'exclusion des dons (ibid., tableau 6 et par. 88);

b) Les frais connexes pour la période 2008-2013 (143 138 600 dollars), qui n'étaient pas inscrits au budget initial approuvé par l'Assemblée générale (ibid., tableau 8; voir aussi sect. VI ci-dessous);

c) Les dépenses afférentes au centre informatique auxiliaire (15 260 110 dollars); les dépenses liées au transfert du principal centre de données au bâtiment de la pelouse nord s'élevaient à 19 525 600 dollars; après déduction du montant total prélevé sur les ressources du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (4 227 690 dollars) et des économies réalisées sur les obligations de la période antérieure (37 800 dollars), le coût restant à imputer au budget du plan-cadre d'équipement s'élève à 15 260 110 dollars (ibid., par. 95 et 100).

50. Le Comité consultatif note que le Comité des commissaires aux comptes indique qu'il n'est pas en mesure de donner l'assurance que l'Administration a pris en compte tous les éléments voulus pour déterminer le coût final du projet en mars 2012 et estime que ce coût devrait être supérieur au chiffre avancé (A/67/5 (Vol. V), résumé). Il note en outre que l'Administration a accepté, comme le recommandait le Comité des commissaires aux comptes, de faire le point et de réévaluer le coût final prévu du projet, qui serait recalculé et communiqué chaque trimestre jusqu'à l'achèvement des travaux (ibid., par. 32 à 36). **Le Comité consultatif souscrit à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes tendant à ce que le Secrétaire général mette en place les contrôles nécessaires de manière à pouvoir démontrer à l'Assemblée générale que les prévisions de dépenses qui lui sont présentées sont fiables (ibid., par. 35).**

51. Selon le Secrétaire général, pour estimer le coût final du projet au 31 juillet 2012, on a procédé à un examen complet : a) de tous les engagements contractés à ce jour; b) de tous les engagements éventuels concernant des éléments pour lesquels des offres ont été faites mais n'ont pas encore été adoptées; c) de tous les éléments des projections pour lesquels aucune proposition n'a été reçue; et d) des soldes des provisions, en vue de calculer le montant des provisions dépensées et de vérifier que les provisions restantes correspondent au volume des travaux qui restent à engager (A/67/350, par. 86). **Le Comité consultatif convient avec le Comité des commissaires aux comptes que l'Administration doit fournir une prévision de coût final complet, bien motivé et fiable (A/67/5 (Vol. V), résumé). Le Comité consultatif ne peut toujours pas se fonder sur le coût estimatif global révisé présenté par le Secrétaire général au 31 juillet 2012 pour donner l'assurance à l'Assemblée générale quant à sa validité. Il demande par conséquent au Comité des commissaires aux comptes d'examiner soigneusement le coût estimatif révisé du plan-cadre d'équipement lors de son prochain audit du projet.**

Dépenses consacrées au projet et ressources nécessaires pour la durée restante

52. Au 31 juillet 2012, les dépenses déjà engagées au titre du projet ainsi que le montant des loyers que l'ONU devait acquitter jusqu'à la fin 2012 représentaient au total quelque 1 792,4 millions de dollars, soit 95,5 % du budget approuvé (A/67/350, par. 113). Le Comité consultatif a demandé de plus amples renseignements sur cette comparaison des dépenses au 31 juillet 2012 par rapport au

budget approuvé du plan-cadre d'équipement, qui est joint en tant qu'annexe II au présent rapport. Les dépenses globales, y compris les dépenses connexes et celles afférentes au centre informatique auxiliaire pour le même exercice, se montent à 1 913,4 millions de dollars, comme indiqué dans le tableau 11 du dixième rapport sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement.

53. Le tableau 13 de ce rapport donne un récapitulatif des ressources nécessaires pour la période 2012-2014, soit un montant total de 377,1 millions de dollars au 31 juillet 2012 (335,4 millions de dollars au titre du projet et 41,7 millions de dollars en dépenses connexes). Il n'est pas prévu de dépenses au titre du centre informatique auxiliaire (*ibid.*, par. 116; voir aussi plus bas, par. 70).

État des mises en recouvrement et sources de financement

54. L'état des mises en recouvrement et sources de financement du plan-cadre d'équipement est présenté dans la section IX du dixième rapport (par. 101 à 110). D'un montant total de 2 129,6 millions de dollars au 31 juillet 2012, le budget du plan-cadre se décompose comme suit (*ibid.*, tableau 10) :

- a) 1 876,7 millions de dollars (budget approuvé pour le projet; l'ensemble du montant a été mis en recouvrement);
- b) 135 millions de dollars [autorisation d'engagement de dépenses au titre du projet et des dépenses connexes (résolution 66/258)];
- c) 4,2 millions de dollars (fonds prélevés sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour le centre informatique auxiliaire);
- d) 13,7 millions de dollars (contributions volontaires); et
- e) 100 millions de dollars (financement du projet de réaménagement pour le renforcement de la sécurité).

Réduction des coûts du plan-cadre d'équipement et propositions de financement

55. En réponse à la demande que l'Assemblée générale lui a faite de présenter des moyens concrets permettant de réduire ou de contrebalancer le montant global des dépenses prévues et de financer les engagements de dépenses tout en restant dans les limites du budget et des spécifications approuvés pour le projet (résolution 66/258, par. 9), le Secrétaire général propose des mesures de réduction des coûts et de financement à la section XII de son dixième rapport annuel (A/67/350). Les solutions proposées pour réduire les coûts de 81 millions de dollars comprennent la suspension des travaux de rénovation des bâtiments de la Bibliothèque et de l'annexe sud (65 millions de dollars) et des mesures d'économie (16 millions de dollars) qui sont récapitulées dans le tableau 14 du rapport susvisé (voir plus bas, tableau 6). Le Secrétaire général estime que, sous réserve que l'Assemblée générale approuve ces solutions, les ressources à prévoir pour financer le coût estimatif du projet ne nécessiteraient pas la mise en recouvrement d'un montant supplémentaire en plus des intérêts financiers et de la réserve opérationnelle (*ibid.*, par. 118). **Le Comité consultatif n'est pas absolument convaincu que les propositions du Secrétaire général correspondent à ce qu'a demandé l'Assemblée générale. C'est pourquoi il renouvelle sa recommandation tendant à ce que le Secrétaire général gère les projets de grande ampleur de telle manière qu'il ne soit pas**

nécessaire d'en restreindre la portée ou de reporter l'exécution d'activités essentielles pour éviter les dépassements de crédits ou de délais. Il souligne que, si l'on veut concrétiser pleinement tous les avantages escomptés de la réalisation de ces projets, il est nécessaire d'exécuter l'intégralité des activités prévues et approuvées par l'Assemblée générale (A/67/381, par. 26).

56. Le tableau 3 (qui reprend le tableau 14 du rapport à l'examen) récapitule les propositions du Secrétaire général sur les moyens de réduire le déficit de trésorerie du projet. **Le Comité consultatif estime qu'il s'agit essentiellement de mesures ponctuelles de réduction des coûts ou de report des activités envisagées qui ne constituent pas en tant que telles des mesures d'économie.**

Tableau 3

Déficit de trésorerie et mesures d'économie concernant le projet de plan-cadre d'équipement, et propositions de financement

(En millions de dollars des États-Unis)

Description	Déficit de trésorerie du projet	Dépenses connexes	Centre informatique auxiliaire	Total
Déficit de trésorerie du projet	215,6	–	–	215,6
Location de locaux à usage de bureaux à compter d'octobre 2012 ^a	24,8	–	–	24,8
Montant du déficit de trésorerie pour le plan-cadre d'équipement^b	240,4	–	–	240,4
Dépenses connexes	–	143,1	–	143,1
Centre informatique auxiliaire	–	–	19,5	19,5
Fonds reçus du compte d'appui			(4,2)	(4,2)
Montant total du déficit de trésorerie pour le plan-cadre d'équipement	240,4	143,1	15,3	398,8

Propositions visant à réduire le déficit de trésorerie

Mesures d'économie proposées

Report du démontage du bâtiment temporaire de la pelouse nord et de l'aménagement paysager définitif de cette dernière	(2,0)
Report de la remise en état du mobilier fixe de la salle de conférence n° 4	(1,0)
Réduction <i>a minima</i> du budget prévu pour l'aménagement paysager	(7,0)
Remise en état de divers matériels et équipements de sécurité, en lieu et place de l'achat de matériel neuf	(0,6)
Prise en charge par les commerçants des coûts de rénovation et d'équipement du Café viennois, du Buffet des visiteurs, de l'Ex-Press Bar, de la boutique de cadeaux et de la librairie	(1,0)
Financement par le Département de la sûreté et de la sécurité, au moyen de crédits déjà ouverts, des coûts générés par le contrôle du courrier	(0,2)
Financement par le Service de la gestion des installations, au moyen de crédits déjà ouverts, des réinstallations encore à effectuer dans les sous-sols, de la signalisation pour les postes de travail des fonctionnaires restants, de la signalisation générale, des parkings et de la première année du contrat d'entretien des ascenseurs	(2,3)

<i>Description</i>	<i>Déficit de trésorerie du projet</i>	<i>Dépenses connexes</i>	<i>Centre informatique auxiliaire</i>	Total
Autres mesures d'économie en discussion pour le plan-cadre d'équipement	(1,9)			
Montant total des économies proposées	(16,0)			(16,0)
Maintien de la suspension des travaux de rénovation des bâtiments de la Bibliothèque et de l'annexe sud	(65,0)			(65,0)
Montant total des économies proposées et de la suspension des travaux de rénovation	(81,0)			(81,0)
Montant total du déficit de trésorerie ainsi proposé pour le plan-cadre d'équipement	159,4	143,1	15,3	317,8
Propositions de financement				
Imputation au compte d'appui des intérêts financiers cumulés et de la réserve opérationnelle	(154,4)			(154,4)
Imputation au compte d'appui des intérêts financiers futurs prévisionnels	(5,0)			(5,0)
Déficit de trésorerie résiduel	–	143,1	15,3	158,4

^a Voir tableau 7.

^b Voir tableau 6.

Bâtiment de la pelouse nord

57. Comme l'indique le tableau 6, le report du démontage du bâtiment de la pelouse nord permettrait une réduction des coûts de 2 millions de dollars. Cependant, selon le degré d'occupation de l'édifice, les dépenses d'entretien pourraient atteindre 0,5 million de dollars par an (ibid., par. 119). Ayant demandé des renseignements sur le coût intégral du maintien du bâtiment, le Comité consultatif a été informé que les dépenses d'exploitations seraient tributaires du niveau d'occupation des locaux, comme suit :

a) Le montant de 0,5 million de dollars par an indiqué dans le rapport correspondrait aux dépenses d'exploitation du bâtiment s'il restait vide et inutilisé;

b) Dans le cas d'une occupation partielle du bâtiment, où les bureaux seraient occupés et les salles de conférence inutilisées, les frais de fonctionnement et d'entretien s'élèveraient à quelque 1,5 million de dollars par an;

c) S'il était décidé d'occuper et d'utiliser intégralement le bâtiment de la pelouse nord, dans le cadre d'une stratégie globale à long terme d'aménagement du bâtiment en bureaux, les futures dépenses d'exploitation passeraient à quelque 2 millions de dollars par an, et concerneraient essentiellement les services collectifs de distribution, les services de nettoyage et l'entretien des systèmes de chauffage, ventilation et climatisation; et

d) En outre, si le bâtiment était conservé, le montant annuel des dépenses de sécurité s'élèverait à 114 000 dollars pour des locaux inoccupés et à 538 000 dollars pour des locaux occupés. Elles concerneraient essentiellement la sécurité incendie et le contrôle des accès.

58. Il ressort des renseignements ainsi communiqués au Comité consultatif que le coût intégral annuel se rapportant au bâtiment de la pelouse nord serait compris entre 614 000 dollars (locaux inoccupés) et 2 538 000 dollars (locaux complètement occupés), montant à rapprocher du montant total de 2 millions de dollars prévus pour le démontage de l'édifice temporaire et l'aménagement paysager définitif de la pelouse nord. Le Comité consultatif constate à la lecture du rapport à l'examen que, selon la décision que l'Assemblée générale prendra en ce qui concerne l'utilisation future du bâtiment, toutes les dépenses de fonctionnement qu'entraînerait à l'avenir l'entretien des locaux seraient examinées dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 (ibid., par. 119).

59. De l'avis du Comité consultatif, les renseignements présentés aux paragraphes 57 et 58 du présent rapport sont insuffisants et ne permettent pas d'étayer la prise de décisions concernant l'utilisation future du bâtiment de la pelouse nord. Le Comité estime également qu'il appartient à l'Assemblée générale de se prononcer sur l'avenir de ce bâtiment, qui s'était déclarée favorable au démontage et à l'enlèvement de l'édifice dès lors que les travaux de rénovation du Siège seraient achevés (résolution 65/269, par. 19). Par ailleurs, le Comité consultatif rappelle que des questions touchant l'utilisation de la pelouse nord ont également été examinées dans le cadre de l'étude de faisabilité concernant les besoins en locaux des organismes des Nations Unies à New York au cours de la période 2014-2034 (A/66/349, par. 17 à 22; A/66/7/Add.3, par. 50 à 52).

Bâtiments de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et de l'annexe sud

60. Dans sa résolution 66/258, l'Assemblée générale s'est déclarée profondément préoccupée par le flou qui entourait les projets de rénovation des bâtiments de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et de l'annexe sud, et a prié le Secrétaire général de lui présenter des renseignements sur la progression des travaux de rénovation desdits bâtiments, effectués dans les limites des spécifications générales du plan-cadre d'équipement. Le Secrétaire général indique que, dans la mesure où les problèmes de sécurité ayant conduit à la suspension des travaux de conception pour l'aménagement des deux bâtiments n'ont toujours pas été réglés, il n'est pas judicieux de consacrer un montant estimatif de 65 millions de dollars à des travaux de rénovation. Ces projets de conception et de rénovation resteront donc en suspens étant donné qu'aucun accord n'a été conclu avec les autorités compétentes du pays hôte et qu'il est envisagé que le projet de plan-cadre d'équipement s'achève dans moins de 24 mois (A/67/350, par. 37 et 38). La proposition du Secrétaire général de maintenir la suspension de ces travaux permettrait de réduire les dépenses de 65 millions de dollars (voir plus haut, tableau 6).

61. Le Comité consultatif relève à la lecture du rapport du Comité des commissaires aux comptes que l'Administration envisageait de limiter les travaux qui restaient à effectuer en renonçant notamment à rénover le bâtiment de l'annexe sud et la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et en allégeant le cahier des charges du bâtiment de l'Assemblée générale (A/67/5 (Vol. V), par. 48 et 49). Il relève également que l'Administration a accepté la recommandation que le Comité des commissaires aux comptes lui a faite de présenter à l'Assemblée générale des solutions chiffrées pour transférer les services actuellement exécutés pour la soixante-septième session de l'Assemblée dans les bâtiments de la Bibliothèque et de l'annexe sud au cas où ces derniers ne feraient plus partie du projet (ibid., par. 51).

Le Comité consultatif constate que, dans son dixième rapport annuel, le Secrétaire général n'a pas décrit de façon suffisamment nette l'utilisation future des bâtiments en question ni proposé de solution de remplacement pour les activités qui y sont actuellement menées. S'il constate que les travaux de rénovation resteront en suspens pour des raisons liées à la sécurité, il n'en estime pas moins qu'eu égard à l'impact potentiel de ces travaux sur l'exécution du plan-cadre d'équipement le Secrétaire général devrait soumettre les solutions chiffrées préconisées dans la recommandation du Comité des commissaires aux comptes que l'Administration a acceptée. Il estime en outre que, dans les propositions qu'il présentera à cet égard à l'Assemblée, le Secrétaire général devrait tenir compte de toute décision nouvelle concernant l'occupation à plus long terme des locaux du Siège.

Revenus financiers et réserve opérationnelle

62. Le montant total des intérêts produits par le solde des fonds du plan-cadre d'équipement atteignait 109,4 millions de dollars au 31 juillet 2012, soit 5,3 millions de dollars de plus que le montant dont il était fait état dans le neuvième rapport annuel (A/66/527). La réserve opérationnelle s'élève toujours à 45,0 millions de dollars. Compte tenu du solde actuel des liquidités du fonds du plan-cadre d'équipement et du rendement annuel de l'actif, qui devrait être de 0,4 %, on estime que le solde disponible pourrait produire jusqu'à 5 millions de dollars d'ici à l'achèvement du projet (A/67/350, par. 111 et 112). Le Secrétaire général propose d'imputer les revenus financiers et la réserve opérationnelle au solde actuel des liquidités, à hauteur de 154,4 millions de dollars. Il en irait de même pour les revenus financiers à venir, estimés à 5 millions de dollars. **Le Comité consultatif ne s'oppose pas à la proposition d'imputer au solde actuellement disponible les revenus financiers accumulés et à venir et la réserve opérationnelle. Il fait cependant valoir que cette mesure ne saurait être considérée comme un moyen de financer les dépassements de coûts à l'avenir.**

VI. Rapport du Secrétaire général contenant des propositions en vue du financement des dépenses connexes pour 2013 dans les limites du budget approuvé au titre du plan-cadre d'équipement

63. Dans son rapport contenant des propositions en vue du financement des dépenses connexes pour 2013 dans les limites du budget approuvé au titre du plan-cadre d'équipement (A/67/350/Add.1), soumis en application de la résolution 66/258 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général présente un état actualisé des activités associées au plan-cadre d'équipement, y compris les dépenses de la période 2008-2011 (sect. III), les prévisions de dépenses révisées pour 2012 (sect. IV) et une estimation des dépenses pour 2013 (sect. V).

64. Dans la section I de son rapport, le Secrétaire général donne un bref aperçu de l'évolution des dépenses connexes du plan-cadre d'équipement. Il a présenté en 2008 le rapport initial sur ces dépenses pour la période 2008-2013 (A/62/799), qui ont été révisées dans son rapport ultérieur (A/63/582). Dans sa résolution 63/270, l'Assemblée générale a décidé que les dépenses connexes approuvées au titre du plan-cadre d'équipement seraient financées au moyen du budget approuvé pour le

plan-cadre, sauf si elle en décidait autrement, et de ne pas approuver le montant global des dépenses connexes dans l'immédiat, gardant à l'esprit les nouvelles possibilités de réduction des coûts offertes par la conjoncture économique du moment et les économies réalisées par le Secrétaire général. Dans la même résolution, l'Assemblée a prié ce dernier de tout faire pour financer au moyen des ressources approuvées pour le plan-cadre d'équipement les dépenses connexes de l'exercice biennal 2008-2009, qui s'élevaient au total à 30 272 400 dollars. Dans ses résolutions ultérieures, elle a approuvé un montant réduit de 42 069 695 dollars pour 2010 (résolution 64/228) et de 58 871 305 dollars pour 2011, et autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses à hauteur de 286 300 dollars (résolution 65/269). L'Assemblée a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant pouvant aller jusqu'à 135 millions de dollars au titre du projet de plan-cadre d'équipement, y compris les dépenses connexes, jusqu'à la fin de 2012 (résolution 66/258).

65. Le montant total des ressources à prévoir au titre des dépenses connexes pour la période 2008-2013 tel que révisé s'établit actuellement à 143 138 600 dollars, contre un montant estimatif de 146 806 000 dollars indiqué dans le neuvième rapport annuel (A/66/527/Add.1), soit une diminution de 3 667 400 dollars (A/67/350/Add.1, par. 8 et tableau 1). L'estimation la plus récente repose sur l'hypothèse qu'il n'y aura pas de retards dans l'application du calendrier actuel, qui est présenté dans le dixième rapport (voir plus haut, par. 31). Un récapitulatif, par département, des dépenses connexes pour 2008-2013 est présenté dans le tableau 8 du dixième rapport annuel (reproduit ci-dessous).

Tableau 4

Dépenses connexes et dépenses afférentes au centre informatique auxiliaire, 2008-2013

(En milliers de dollars des États-Unis)

Département/bureau	2008-2011 (dépenses)	2012 (estimation)	2013 (estimation)	Total (estimation)
Dépenses connexes				
Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences	2 272,9	665,2	–	2 938,1
Département de l'information	25 772,0	288,1	–	26 060,1
Bureau des services centraux d'appui	21 108,6	5 564,9	2 389,8	29 063,3
Bureau chargé du plan-cadre d'équipement	18 146,3	20 533,7	9 959,4	48 639,4
Bureau de l'informatique et des communications	2 035,4	631,1	–	2 666,5
Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien (Bureau de l'informatique et des communications et Bureau des services centraux d'appui)	5 446,9	580,0	230,0	6 256,9
Département de la sûreté et de la sécurité	18 726,9	5 804,0	2 983,4	27 514,3
Total, frais connexes	93 509,0	34 067,0	15 562,6	143 138,6

Département/bureau	2008-2011 (dépenses)	2012 (estimation)	2013 (estimation)	Total (estimation)
Centre informatique auxiliaire^a				15 260,1
Total des frais connexes et des dépenses afférentes au centre informatique auxiliaire				158 398,7

^a Un montant total de 20,7 millions de dollars a été approuvé dans le budget du plan-cadre d'équipement (voir A/66/527, tableau 5); cependant, les dépenses effectives à financer représentent seulement 15,3 millions de dollars. Ce montant représente la différence entre les dépenses afférentes au centre informatique auxiliaire, d'un montant de 19,5 millions de dollars, et le financement imputé sur les ressources du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, égal à 4,2 millions de dollars.

66. Pour 2013, les dépenses sont estimées à 15 562 600 dollars, soit un montant net de 3 666 100 dollars si l'on tient compte du montant estimatif du solde inutilisé de 11 896 500 dollars par rapport aux montants approuvés pour la période 2008-2012 (A/67/350/Add.1, par. 50 et tableau 6). Le Secrétaire général indique que la majorité des dépenses connexes pour 2013 se rapporte à l'achat et à la rénovation du mobilier destiné au bâtiment de l'Assemblée générale et à la poursuite de la mise en service du centre audiovisuel permanent et du système de gestion des fichiers multimédias, gérés l'un et l'autre par le Bureau du plan-cadre d'équipement. Les ressources correspondantes ont été approuvées par l'Assemblée au cours des années précédentes, mais les opérations ont été partiellement reportées à 2013, conformément à l'actuel programme des travaux de construction concernant le bâtiment des conférences et le bâtiment de l'Assemblée générale (A/67/350, par. 97).

Constatations du Bureau des services de contrôle interne concernant les dépenses connexes

67. Le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a indiqué que le budget approuvé ne comprenait pas les dépenses connexes, ce qui représentait un déficit estimé à 146,8 millions de dollars au mois de mars 2012 (A/67/330, par. 31). Les dépenses connexes comprenaient des éléments concernant divers départements de l'ONU, notamment des frais de fonctionnement supplémentaires au titre de la sécurité, de l'archivage et du mobilier. **Le Comité consultatif souscrit à la recommandation du BSCI tendant à ce que le Secrétaire général fasse en sorte que les projets d'investissement de l'ONU prévoient un budget pour les dépenses connexes, en plus du coût direct réel des travaux de construction (recommandation 4). De plus, tous ces coûts afférents aux projets, quelles qu'en soient les sources de financement, devraient être définis avant approbation par l'Assemblée générale.**

Financement des dépenses connexes et du centre informatique auxiliaire

68. Le Secrétaire général indique que, compte tenu de l'état d'avancement du projet et de l'importance des montants engagés et des ressources nécessaires, il est peu probable que l'objectif consistant à financer les activités au moyen des crédits existants puisse être atteint sans sortir des limites budgétaires. Il recommande donc à l'Assemblée générale de se prononcer sur le financement de ces dépenses à sa soixante-huitième session, lors de l'examen du deuxième rapport sur l'exécution du

budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013, lorsque les dépenses finales seront connues avec certitude (A/67/350, par. 123 et 127). **Le Comité consultatif n'est pas opposé sur le principe à la proposition du Secrétaire général mais recommande à l'Assemblée générale d'examiner le financement des dépenses connexes uniquement au moment où leur montant final sera établi avec certitude. À cet égard, il engage le Secrétaire général à continuer de prendre des mesures pour maîtriser les dépenses connexes.**

Réutilisation du mobilier

69. S'étant enquis des mesures prises pour réutiliser le mobilier comme le demandait l'Assemblée générale au paragraphe 57 de sa résolution 65/269, le Comité consultatif a été informé que l'équipe de projet avait sélectionné des meubles en bon état et appliquait une stratégie visant à les réemployer dans les locaux rénovés. La base de données sur le mobilier, compilées par le Bureau du plan-cadre d'équipement, comprend des informations sur tout le mobilier entreposé et actuellement utilisé dans les locaux hors-site, ainsi que des renseignements détaillés sur l'état de chaque article. Le responsable du mobilier a sélectionné les éléments pouvant être réutilisés ou remis en état au meilleur coût et le décorateur les intègre dans l'aménagement des espaces rénovés. Dans certains cas, une analyse des coûts a été effectuée pour évaluer s'il valait mieux remettre en état le mobilier ou le remplacer par de nouveaux achats, et la solution la plus économique a été retenue.

70. Le Comité consultatif a par ailleurs appris qu'une analyse de l'achat de mobilier au 28 septembre 2012 avait permis de déterminer que tous les meubles nécessaires, d'une valeur totale de 41 701 838 dollars, avaient été ou seraient achetés par voie d'appel d'offres. **Le Comité consultatif renouvelle sa recommandation tendant à ce que tout soit fait pour que le mobilier en bon état soit réutilisé (A/66/7/Add.11, par. 52).**

VII. Conclusion et recommandations

71. Les mesures que l'Assemblée générale est appelée à prendre en ce qui concerne le dixième rapport sur l'état d'avancement du plan-cadre d'équipement (A/67/350), y compris au sujet des dépenses connexes, sont énoncées au paragraphe 128 dudit rapport. **Le Comité consultatif a fait des observations et des recommandations dans le présent rapport. Compte tenu des considérations qu'il a formulées plus haut aux paragraphes 59, 61 et 68, et sous réserve des décisions qui seront prises au sujet des bâtiments de la pelouse nord, de l'annexe sud et de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, ainsi que des informations concernant le montant définitif des dépenses connexes, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale :**

a) **De rendre note des progrès accomplis depuis la publication du neuvième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement;**

b) **De prier le Secrétaire général de continuer à rendre compte de l'état d'avancement du projet, du calendrier des travaux, du coût total prévisionnel du projet à son achèvement, ainsi que de l'état des contributions, des revenus financiers et de la réserve opérationnelle;**

c) D'approuver les propositions de réduction ponctuelle des coûts et de financement qui lui sont présentées pour approbation dans la section XII du rapport du Secrétaire général (A/67/350), à l'exception de celles relatives aux bâtiments de la pelouse nord, de l'annexe sud et de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld visées aux paragraphes 57 et 59 du présent rapport; et d'approuver l'imputation des revenus financiers et de la réserve opérationnelle au solde actuellement disponible;

d) D'approuver la prorogation à 2013 de l'autorisation d'engagement de dépenses accordée pour 2012;

e) D'autoriser l'engagement de dépenses supplémentaires d'un montant de 167 773 400 dollars au titre des activités du projet en 2013. Le montant de l'autorisation proposée sera ajusté, compte tenu des décisions qu'elle prendra au sujet des bâtiments de la pelouse nord, de l'annexe sud et de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld;

f) De prier le Secrétaire général de lui rendre compte, dans son onzième rapport annuel, des ressources à prévoir pour le projet en 2014, compte tenu de l'observation formulée au paragraphe 50 du présent rapport et des décisions qu'elle prendra au sujet des bâtiments de la pelouse nord, de l'annexe sud et de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld;

g) De prendre note du montant global prévisionnel des dépenses connexes du plan-cadre d'équipement sur la période allant de 2008 à 2013, qui s'établit à 143 138 600 dollars;

h) De prendre note du montant prévisionnel des dépenses connexes pour 2013, qui s'établit à 15 562 600 dollars et se répartit comme suit :

i) 2 389 800 dollars pour le Bureau des services centraux d'appui;

ii) 9 959 400 dollars pour le Bureau du plan-cadre d'équipement;

iii) 230 000 dollars pour les travaux de construction, de transformation et d'amélioration des locaux et les gros travaux d'entretien à effectuer au Siège;

iv) 2 983 400 dollars pour le Département de la sûreté et de la sécurité;

i) D'approuver un montant net de 3 666 100 dollars au titre des dépenses connexes pour 2013, déduction faite du solde non utilisé estimé à 11 896 500 dollars pour la période allant de 2008 à 2012;

j) De prier le Secrétaire général de lui rendre compte du montant définitif des dépenses connexes pour la période allant de 2008 à 2013 uniquement au moment où il sera connu avec certitude (voir plus haut, par. 68).

Annexe I

Honoraires et frais de gestion liés au plan-cadre d'équipement

(En dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Stratégie IV approuvée (A/61/549, tableau 4 et A/67/350, tableau 5)</i>	<i>Prévisions révisées en juillet 2012 (A/67/350, tableau 6)</i>	<i>Écart</i>	<i>Principaux facteurs à l'origine de l'augmentation des coûts</i>
Dépenses d'administration et frais de gestion				
Gestion du projet	54 895 764	79 784 453	24 888 689	Prolongation de la durée des activités entreprises au titre du plan-cadre d'équipement Les sous-projets liés aux locaux de transition n'étaient pas prévus dans le projet et les contrats initiaux.
Planification et programmation	2 994 874	10 962 280	7 967 406	Création de locaux de transition supplémentaires Surveillance de la qualité de l'air aux fins du désamiantage
Services juridiques	2 726 610	2 649 578	(77 032)	
Enquêtes	10 125 000	10 125 000	–	
Réinstallation	7 000 000	4 534 870	(2 465 130)	
Maître d'œuvre, assurance contre les risques de pollution, gestionnaire du projet, audit, remise des travaux, etc.	58 549 140	100 142 205	41 593 065	Prolongation de la durée des activités entreprises au titre du plan-cadre d'équipement Les sous-projets liés aux locaux de transition ne figuraient pas dans le projet et les contrats initiaux. Plusieurs services supplémentaires ont été ajoutés (audit, assurance, etc.).
Total partiel, dépenses d'administration et frais de gestion	136 291 388	208 198 386	71 906	
Frais d'études architecturales et techniques				
Planification de la réinstallation	1 469 937	6 793 160	5 323 223	Les sous-projets liés aux locaux de transition ne figuraient pas dans le projet et les contrats initiaux.
Sous-sol et infrastructure	20 924 494	63 531 477	42 606 983	Révision due à la modification de la stratégie de construction Surveillance de la qualité de l'air aux fins du désamiantage Prescriptions plus strictes en matière d'administration des travaux Études de différents scénarios de surpression et de résistance au souffle Ajout de systèmes audiovisuels
Bâtiments des conférences et de l'Assemblée générale	12 626 852	30 519 059	17 892 207	Révision due à la modification de la stratégie de construction Études de différents scénarios de surpression et de résistance au souffle Ajout de systèmes audiovisuels

<i>Catégorie</i>	<i>Stratégie IV approuvée (A/61/549, tableau 4 et A/67/350, tableau 5)</i>	<i>Prévisions révisées en juillet 2012 (A/67/350, tableau 6)</i>	<i>Écart</i>	<i>Principaux facteurs à l'origine de l'augmentation des coûts</i>
Bâtiment du Secrétariat et annexe sud	10 095 812	29 695 679	19 599 867	Révision due à la modification de la stratégie de construction Études de différents scénarios de surpression et de résistance au souffle Ajout de systèmes audiovisuels
Bibliothèque Dag Hammarskjöld	2 192 713	5 038 203	2 845 490	Étude de différents scénarios de résistance au souffle et aménagement en tant que local temporaire
Sécurité	5 782 177	8 541 675	2 759 498	Révision due à la modification de la stratégie de construction Incorporation de différents scénarios de sécurité
Façade rideau et enveloppe extérieure	6 983 495	5 754 009	(1 229 486)	
Systèmes audiovisuels	1 846 972	–	(1 846 972)	Les systèmes audiovisuels sont installés par différentes sociétés d'architecture.
Aménagement paysager	476 865	1 663 392	1 186 527	Enquêtes supplémentaires Proposition de différentes options
Règlements de construction	190 840	577 096	386 256	Coûts supplémentaires liés aux locaux de transition. Nouveaux examens du descriptif de projet.
Avant 2003	7 977 864	7 977 864	–	
Total partiel	70 568 021	160 091 614	89 523 593	
Options de conception : sous-sol et infrastructure, bâtiments des conférences, de l'Assemblée générale et du Secrétariat et annexe sud	10 000 000	–	(10 000 000)	
Total partiel, frais d'études architecturales et techniques	80 568 021	160 091 614	79 523	
Frais d'études architecturales et techniques, en pourcentage des coûts de construction	9,30	12,94		
Résumé				
Dépenses d'administration et frais de gestion	136 291 388	208 198 386	71 906 998	
Frais d'études architecturales et techniques	70 568 021	160 091 614	89 523 593	
Total partiel	206 859 409	368 290 000	161 430 591	
Options de conception : sous-sol et infrastructure, bâtiments des conférences, de l'Assemblée générale et du Secrétariat et annexe sud	10 000 000	–	(10 000 000)	Modifications apportées en vue de la mise en conformité avec le mode de présentation adopté dans le rapport du Bureau des services de contrôle interne

<i>Catégorie</i>	<i>Stratégie IV approuvée (A/61/549, tableau 4 et A/67/350, tableau 5)</i>	<i>Prévisions révisées en juillet 2012 (A/67/350, tableau 6)</i>	<i>Écart</i>	<i>Principaux facteurs à l'origine de l'augmentation des coûts</i>
Maître d'œuvre et assurance (reportée à la rubrique des coûts de construction)	(30 000 000)	–	30 000 000	Modifications apportées en vue de la mise en conformité avec le mode de présentation adopté dans le rapport du Bureau des services de contrôle interne
Total	186 859 409	368 290 000	181 430 591	

Annexe II

Comparaison entre les dépenses au 31 juillet 2012 et le budget approuvé pour le plan-cadre d'équipement

(En dollars des États-Unis)

<i>Description</i>	<i>Budget pour la stratégie IV approuvée (A/67/350, tableau 5)</i>	<i>Dépenses au 31 juillet 2012</i>	<i>Écart</i>	<i>Observations</i>
Construction				
Infrastructure		456 913 366		
Bâtiments de l'Assemblée générale et des conférences		120 818 430		
Bâtiment du Secrétariat et annexe sud		263 792 980		
Sécurité		32 225 482		
Enveloppe extérieure		138 223 940		
Systèmes audiovisuels		19 943 397		
Total partiel	891 100 000	1 031 917 595	(140 917 595)	L'écart est comblé par les ressources pour imprévus et une révision prévisionnelle des prix.
Ressources pour imprévus	210 900 000			
Honoraires et frais de gestion				
Gestion et administration du projet		118 326 586		
Planification et programmation		10 700 725		
Services juridiques		1 059 578		
Services de spécialistes et coût des études de conception		158 768 372		
Réinstallation		8 789 417		
Maître d'œuvre et assurance		8 600 000		
Frais d'études architecturales et techniques (avant 2003)		7 981 500		
Total partiel	186 900 000	314 226 178	(127 326 178)	L'annexe I contient une analyse détaillée de l'écart entre le montant total des dépenses prévues au titre des honoraires et frais de gestion et les crédits approuvés. L'écart est comblé par les ressources pour imprévus et une révision prévisionnelle des prix.
Révision prévisionnelle/progressivité des prix	373 300 000			
Total partiel, construction	1 662 200 000	1 346 143 773	315 956 227	

<i>Description</i>	<i>Budget pour la stratégie IV approuvée (A/67/350, tableau 5)</i>	<i>Dépenses au 31 juillet 2012</i>	<i>Écart</i>	<i>Observations</i>
Locaux de transition	214 500 000	511 417 338	(296 917 338)	Les principaux facteurs à l'origine de l'écart entre les coûts prévus et le budget approuvé au titre des locaux de transition sont expliqués dans le détail aux paragraphes 75 à 79 du dixième rapport annuel sur la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement. Cet écart est comblé par les ressources pour imprévus et une révision prévisionnelle des prix.
Total	1 876 700 000	1 857 561 111	19 038 88	
Économies sur exercices antérieurs		(65 173 900)		Reflète les baisses de coûts obtenues au 31 juillet 2012, qui proviennent du recours à un appel d'offres dans le cadre de la procédure de prix maximum garanti
Total ajusté	1 876 700 000	1 792 387 211	84 212 789	
Pourcentage d'utilisation du budget		95,51		